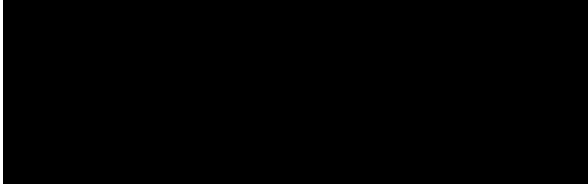


Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIEL

Québec, le 16 juillet 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.144



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 7 juin dernier, visant à obtenir les données suivantes pour le Québec et pour chacun des CISSS et des CIUSSS pour les années financières 2021-2022 à 2023-2024 :

- 1- Nombre total d'heures de service de soutien à domicile longue durée rendues à domicile par les différents modes de dispensation de services;
- 2- Nombre d'heures d'interventions professionnelles - VALEUR CUMULÉE;
- 3- Nombre d'heures de services d'aide à domicile rendues par le personnel de l'établissement public - VALEUR CUMULÉE;
- 4- Nombre d'heures payées par l'établissement ayant une mission CLSC et rendues par des employés de gré à gré embauchés par les usagers qui choisissent l'Allocation directe / Chèque emploi-service - VALEUR CUMULÉE;
- 5- Nombre d'heures d'aide à domicile dispensées par de la main-d'œuvre indépendante ou achetées et payées entièrement par l'établissement ayant une mission CLSC, mais rendues par des fournisseurs qui peuvent être une entreprise privée ou une EESAD - VALEUR CUMULÉE;

... 2

- 6- SAPA: Nombre total d'heures de service de soutien à domicile longue durée rendues par les différents modes de dispensation de services - VALEUR CUMULÉE;
- 7- SAPA: Nombre d'heures d'interventions professionnelles - VALEUR CUMULÉE;
- 8- SAPA: Nombre d'heures de services de soutien à domicile rendues par le personnel de l'établissement - VALEUR CUMULÉE;
- 9- SAPA: Nombre d'heures d'aide à domicile dispensées par de la main-d'œuvre indépendante ou achetées et payées entièrement par l'établissement ayant une mission CLSC, mais rendues par des fournisseurs qui peuvent être une entreprise privée ou une EESAD - VALEUR CUMULÉE;
- 10- SAPA: Nombre d'heures de services de soutien à domicile achetées et payées par l'établissement, mais rendues par des fournisseurs - VALEUR CUMULÉE.

Vous trouverez ci-joint un document répondant au libellé de votre requête ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Annie Larivière

p. j. 2

N/Réf. : 24-IO-00004-117